

REGLEMENT BATTUES SECTEUR ONF 2009/2010

Organisation

Rendez vous : 8 heures parking de la mée.

Nombre de fusils en domaniale : **25 maxi**, si plus, formation de deux groupes, 1 groupe en domaniale et 1 deuxième groupe réparti sur la montagne blanche et les rochettes .
Inversion des groupes l'après midi.

Obligations : **Gilets orange**, trompes.

Placement : Par un chef de ligne, le silence est de rigueur dès la mise en place et pendant la traque.

Au poste : placé ventre au bois, interdit de tirer dans la traque, sauf poste particulier, respects des angles de tir (3 et 5 ml faire le triangle sécurité).

Tirs : tir à balle uniquement, tir fichant recommandé.

Attitude et comportement : Aucun déplacement ne sera toléré sans l'accord du chef de ligne même après un tir. TOUT MANQUEMENT A CETTE REGLE VERRA L'EXCLUSION DEFINITIVE DE TOUTES LES BATTUES DE LA SOCIETE DE CHASSE.

Armes : pour tous déplacements : fusil vide et cassé, carabine vide culasse en arrière.
Chargement et déchargement des armes début et fin de battue.

Rappel : sur les lignes, écoutez les chiens mener, soyez prudent dans les tirs si les chiens sont près du gibier.

Sonneries : Début et Fin de battue → 1 coup long
Sangliers à vue → 3 coups de trompe
Hallali → 3 coups + taïautés
Mère suitée * → taïauter + 3 coups *

*INTERDICTION DE TIRER (attitude et comportement sera appliquée également)

IMPORTANT : Répéter les annonces

EN RESPECT AVEC LA NATURE RAMASSER VOS CARTOUCHES